



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 9 avril 2019

Date de convocation du Conseil Municipal → le 4 avril 2019

Date d'affichage de la convocation → le 4 avril 2019

Nombre de Conseillers

en exercice	19
présents	15
votants	18

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard SAINRAT, Maire.

Présents :

Monsieur Bernard SAINRAT, Monsieur Frédéric FONTENELLE, Madame Coralie GAY, Monsieur Denis PONCET, Monsieur Christophe POTET, Madame Dolorès BEAUVOIR, Monsieur Jean-Paul CHARRONDIERE, Madame Adeline BAUMANN, Monsieur Jean-Louis GONTARD, Madame Ana GONCALVES, Madame Monique DUMAS, Madame Catherine PERET, Madame Germaine ALBERGHINI, Monsieur Jean-Philippe CHARRIER, Madame Régine OLLIER.

Absente excusée : Madame Fabienne LAURIAC.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Monsieur Joël PROST	Monsieur Denis PONCET
Monsieur Hervé THOLIN	Monsieur Jean-Philippe CHARRIER
Monsieur Frédéric SOARES	Madame Régine OLLIER

Secrétaire de séance : Madame Adeline BAUMANN.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés au Conseil Municipal par la famille de Madame Marie-Jo COUTAUDIER, décédée récemment, et informe l'assemblée du décès de la fille de Monsieur et Madame BAYON.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fusion des syndicats des eaux de la Teyssonne, de l'Isable et de Saint André d'Apchon Arcon et de Roannaise de l'eau : approbation du projet de périmètre et des statuts

Délibération n° 15-2019

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de fusion des quatre syndicats suivants : syndicat des eaux de la Teyssonne, de l'Isable, de Saint André d'Apchon / Arcon et de la Roannaise de l'eau au 1^{er} janvier 2020.

Il indique que le travail de concertation pour aboutir à ce projet de fusion a démarré en 2016 avec deux objectifs principaux :

- ➔ maintenir l'ensemble des compétences du cycle de l'eau au sein d'un établissement sur un territoire cohérent,
- ➔ maintenir le statut des agents chargés actuellement de la mise en œuvre des différentes compétences au sein des quatre syndicats.

Monsieur Bernard SAINRAT indique que l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat issu de la fusion des quatre syndicats a été reçu en mairie et que la fusion est conditionnée à un accord à la majorité qualifiée des organes délibérants des membres des quatre syndicats (2/3 des membres représentant plus de 50% de la population ou 50% des membres représentant 2/3 de la population totale des quatre syndicats).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'article L 5212-27 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 54/2019 du 12 février 2019 fixant le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon,

Considérant que la réorganisation de la compétence eau potable de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 a pour objectif de maintenir l'ensemble des compétences du cycle de l'eau au sein d'un seul établissement sur un territoire cohérent et de maintenir le statut des agents chargés au sein des quatre syndicats de mettre en œuvre ces compétences,

Considérant que cette réorganisation permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes membres des quatre syndicats à fusionner, et à terme toutes les communes de Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon au 1^{er} janvier 2020.**

Avenants au marché de travaux de l'aménagement du centre bourg

Délibération n° 16-2019

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur Bernard SAINRAT informe les membres du conseil que les travaux d'aménagement du centre bourg arrivent à leur fin.

Il précise que durant l'exécution des travaux, des prestations supplémentaires ont été réalisées notamment suite à l'état de vétusté des réseaux d'eaux pluviales qu'il a fallu reprendre.

Afin de prendre en compte ces prestations supplémentaires, le bureau d'études les a intégrés dans deux avenants ayant les caractéristiques suivantes :

Prestations supplémentaires	Montant HT avenant n° 1	TVA avenant n° 1	Montant TTC avenant n° 1
Réparation réseau EU devant Le Sportif, réparation réseau EP devant entrée garage n°101, changement des grilles rue des Tulipes, transformation d'une grille en regard de visite sur le plateau, gestion des eaux pluviales, accès cave au droit du plateau, réparation réseau EP devant ancien monument aux morts, tranchée fibre	7 490,90 €	1 498,18 €	8 989,08 €

Prestations supplémentaires	Montant HT avenant n° 2	TVA avenant n° 2	Montant TTC avenant n° 2
Reprise de toute la structure de la rue des Tulipes, dépose/repose de boîtes aux lettres non pris en charge par la Poste, changement de tampons cassés déformés ou fissurés, travaux de réparations sur le réseau d'eaux pluviales non répertoriés sur les plans de la Roannaise de l'eau, fourniture et mise en oeuvre d'un arceau de sécurité autour du candélabre, moins value sur bordures et enrobé, ajustement des quantités réelles en + ou - suite aux différentes modifications vu en réunion de chantier	8 755,92 €	1 751,18 €	10 507,10 €

TOTAL avenants n° 1 et 2	16 246,82 €	3 249,36 €	19 496,18 €
---------------------------------	-------------	------------	--------------------

Le marché se trouve donc porté comme suit :

Récapitulatif général du marché	Marché HT	TVA	DGD TTC
Tranche ferme	146 461,15 €	29 292,23 €	175 753,38 €
Tranche optionnelle 1	47 447,32 €	9 489,46 €	56 936,78 €
Avenant 1	7 490,90 €	1 498,18 €	8 989,08 €
Avenant 2	8 755,92 €	1 751,18 €	10 507,10 €
TOTAL GENERAL	210 155,29 €	42 031,06 €	252 186,35 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces deux avenants.

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 38-2018 en date du 20 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux et autorisant le Maire à signer l'acte d'engagement pour l'aménagement de la place des Marronniers, de la rue des Tulipes et la mise en accessibilité de l'église,

Considérant la nécessité de conclure ces avenants,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve les avenants n° 1 et n° 2 au marché de travaux d'aménagement du centre bourg (aménagement de la place des Marronniers, de la rue des Tulipes et la mise en accessibilité de l'église) comme détaillé ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 opération 137 « aménagement du bourg accessibilité église ».**

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

Délibération n° 17-2019

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des deux avenants au marché de travaux d'aménagement du centre bourg, il y a lieu de faire un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

En effet, la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre était basée sur un forfait de mission « témoin » de 14 700 € HT (soit 4,9 % d'un montant prévisionnel de travaux de 300 000 € HT) et de missions complémentaires arrêtées à 890 € HT soit un total de 15 590 € HT (18 708 € TTC).

Suite à l'intégration de travaux supplémentaires pour 16 246,82 € HT, le forfait de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre se trouve augmenté de 796,09 € HT.

Le bureau d'études Réalité propose d'ajuster sa mission de maîtrise d'œuvre par avenant au contrat qui serait ainsi porté à 16 386,09 € HT, soit 19 663, 31 € TTC.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 74 II 1,

Vu la loi n° 85-704 sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application,

Vu l'article 90 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 32-2018 en date du 9 octobre 2018 attribuant au bureau d'études Réalités la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place des Marronniers, de la rue des Tulipes, de la mise en accessibilité de l'église et l'aménagement de la rue des Capucines,

Considérant l'évolution du coût des travaux et la nécessité de faire évoluer corrélativement le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre,

Vu la proposition d'avenant n°1 du bureau d'études Réalités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **Accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place des Marronniers, de la rue des Tulipes, de la mise en accessibilité de l'église et l'aménagement de la rue des *Capucines*, pour un montant de 796,09 € HT portant ainsi la mission à 16 386,09 € HT (19 663,31 € TTC),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les actes s'y rapportant.**

**Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de la rue des Capucines :
modification du plan de financement**

Délibération n° 18-2019

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur Bernard SAINRAT rappelle à l'assemblée sa délibération n° 53-2018 en date du 17 décembre 2018 sollicitant une aide financière auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de la rue des Capucines.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de remettre à jour le plan de financement de l'opération suite à la demande des services de la Région pour intégrer uniquement les travaux de cheminements piétons, espaces verts et marquage et non la totalité du projet avec la voirie et les réseaux d'eaux pluviales.

Le nouveau plan de financement sur cette partie « sécurisation » serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements publics	Montant HT
Travaux d'aménagement de la rue des Capucines cheminements piétons et espaces verts	59 413,11 €	Enveloppe territorialisée Département sollicitée	8 000,00 €
		Subvention région AURA sollicitée	30 000,00 €
Part maîtrise d'œuvre	3 904,36 €	Fonds de concours 2019 Roannais Agglomération sollicité	8 000,00 €
		Autofinancement fonds propres	17 317,47 €
TOTAL HT	63 317,47 €	TOTAL HT	63 317,47 €

Monsieur Bernard SAINRAT propose au conseil municipal de modifier le plan de financement sur la base de ce nouveau montant et de mettre à jour le dossier de demande de subvention auprès de la Région AURA.

Vu la délibération du Conseil Municipal n 53-2018 du 17 décembre 2018,

Considérant les critères d'attribution de subventions de la Région,

Considérant le projet d'aménagement de cheminements piétons sur la rue des Capucines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite une subvention de 30 000 € au titre du Plan en faveur de la Ruralité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet d'aménagement des cheminements piétons de la rue des Capucines dont le montant s'élève à 63 317,47 € HT tel qu'indiqué dans le plan de financement modifié ci-dessus,**
- **Dit que cette opération sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2019 (chapitre 23),**
- **Autorise Monsieur le Maire à redéposer le dossier afférent à cette demande de subvention ainsi que tout document devant intervenir.**

Aménagement de la route départementale 18 en agglomération : convention avec le Département

Délibération n° 19-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint à la voirie, expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg et notamment sur la traversée d'agglomération de la RD 18, le Département de la Loire remboursera à la commune les enrobés réalisés en granulats rouge.

Les travaux concernent :

- ➔ La Place des Marronniers et la rue des Tilleuls
- ➔ La rue des Tulipes
- ➔ Section de RD 18 avec plateau surélevé

Monsieur Denis PONCET précise qu'il y a eu lieu de passer une convention entre le Département et la commune qui précise les modalités de réalisation et de financement de l'aménagement de sécurité en agglomération sur la RD 18 entre les PR 24+200 et PR 24+290.

Cette convention traite notamment de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants, des modalités de financement des opérations, des conditions d'entretien ultérieur des ouvrages et des responsabilités de chacune des parties.

Monsieur Denis PONCET indique qu'il est prévu que le Département remboursera les travaux engagés par la commune pour la réalisation des enrobés rouges sur la base des dépenses hors taxes et dans la limite de 14 500 €.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la convention avec le Département de la Loire annexée à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.**

Actualisation des tarifs de la Salle d'Animation Rurale

Délibération n° 20-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de location de la Salle d'Animation Rurale afin d'intégrer le coût de son nettoyage par Sesame tous les lundis matins.

L'intégration de ce coût de nettoyage serait de 50 € et porterait les tarifs comme suit :

Type	Conditions	Tarif actuel	Nouveaux tarif	Spécificité
SAR	la demi-journée (apéritif)	100,00 €	150,00 €	Salle réservée aux lentignois.
	week-end (samedi + dimanche)	200,00 €	250,00 €	
	jour supplémentaire en plus d'un WE	50,00 €		

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 54-2016 en date du 8 novembre 2016 actualisant les tarifs communaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 17-2018 en date du 24 mai 2018 créant un tarif supplémentaire pour la SAR,

Considérant qu'il y a eu de prendre en considération le coût du nettoyage de la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à partir du 15 avril 2019 pour tous les nouveaux contrats de location de la salle d'animation rurale (SAR).**

Impôts locaux : taux des contributions directes 2019

Délibération n° 21-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes que nous a adressé la direction des services fiscaux.

Taxes	Bases notifiées 2018	Bases réelles 2018	Bases notifiées 2019	Taux votés en 2018	Produit attendu 2019 à taux constant
Taxe d'habitation	2 769 000	2 849 808	2 944 000	6,56	193 126 €
Foncier bâti	1 772 000	1 782 767	1 844 000	13,40	247 096 €
Foncier non bâti	53 500	53 297	54 400	30,64	16 668 €
TOTAL					456 890 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 456 890 € avec pour taux ceux fixés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.64 %

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

- **Décide de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :**
 - **Taxe d'habitation** : **6.56 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **13.40 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **30.64 %**
- **Fixe le produit fiscal attendu pour 2019 à 456 890 €,**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

Budget communal : approbation du budget primitif 2019

Délibération n° 22-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, fait une présentation détaillée du budget primitif 2019. Monsieur le Maire remercie Anne et Denis pour tout le travail effectué.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
		BP 2019			BP 2019
.011	Charges à caractère général	213 769,79	.013	Atténuations de charges	11 100,00
.012	Charges de personnel	341 263,00	70	Produits des services	29 910,00
.014	Atténuation de produits	6 600,00	73	Impôts et taxes	529 878,00
65	Autres charges de gestion courante	58 424,00	74	Dotations et participations	194 156,00
66	Charges financières	49 500,00	75	Autres produits de gestion courante	5 075,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	72	Travaux en régie	31 000,00
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 200,00	76	Produits financiers	1,52
sous-total		676 756,79	77	Produits exceptionnels	800,00
sous-total		676 756,79	sous-total		801 920,52
.042	Amortissements	20 230,00	.042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
.023	Virement section d'investissement	239 862,21	.002	Excédent antérieur reporté	134 928,48
TOTAL		936 849,00	TOTAL		936 849,00

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
		RAR 2018	BP 2019			RAR 2018	BP 2019
. 001	Solde d'exécution d'invest reporté (déficit)		161 255,81	. 021	Virement de la section de fonctionnement		239 862,21
16	Remboursement emprunts LT		97 829,12	. 040	Amortissement		20 230,00
16	Cautions		940,00	. 024	Produits des cessions	130 000,00	
16	Prêts relais		106 500,00	. 040	Opérations d'ordre transfert entre sections		
204	Subventions d'équipements versées	1 129,00	763,14	10	Dotations fonds divers réserves		351 817,29
10226	Reversement TA à Roannais Agglo	21 450,00		16	Emprunts LT		
. 040	Opérations d'ordre transfert entre sections		31 000,00	16	Prêts relais		130 000,00
OPERATIONS				OPERATIONS			
47	Matériel	1 000,00	8 340,00	47	Matériel		121,50
56	Voirie		165 500,00	56	Voirie		58 850,00
71	Cimetière		1 950,00	71	Cimetière		3 520,00
78	Complexe sportif foot			78	Complexe sportif foot		
85	Réfection mairie (pôle des services publics)		795,00	85	Réfection mairie (pôle des services publics)		
89	Regroupement scolaire	19 115,00	51 709,00	89	Regroupement scolaire		19 770,00
92	Eglise		2 500,00	92	Eglise		
93	SAR		5 000,00	93	SAR		
98	Salle de sport (vestiaires)			98	Salle de sport (vestiaires)		60 224,00
104	Etude d'urbanisme (PLU)		2 000,00	104	Etude d'urbanisme (PLU)		
113	Salle des fêtes	5 000,00	8 100,00	113	Salle des fêtes		
131	Vente bâtiments 2016			131	Vente bâtiments 2016		
133	Etude aménag. Espaces pôle sportif	22 826,00	1 834,00	133	Etude aménag. Espaces pôle sportif		7 511,00
134	Adressage		2 500,00	134	Adressage		
135	Travaux divers	50 000,00	93 428,93	135	Travaux divers		
136	Déplacement Monument aux Morts			136	Déplacement Monument aux Morts		
137	Aménagement bourg accessibilité église	176 466,00	95 700,00	137	Aménagement bourg accessibilité église	26 425,00	86 300,00
TOTAL		296 986,00	837 645,00	TOTAL		156 425,00	978 206,00
		1 134 631,00				1 134 631,00	

Vu le projet de budget primitif 2019,

Considérant la présentation faite par Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver le budget primitif 2019 arrêté comme suit :**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	936 849 €	936 849 €
Section d'investissement	1 134 631 €	1 134 631 €
TOTAL	2 071 480 €	2 071 480 €

Préparation des élections européennes

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur le Maire rappelle la date des élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Il y a lieu de préparer matériellement ce scrutin et notamment d'organiser les permanences du bureau de vote.

Le bureau de vote se compose d'1 Président, 1 suppléant, 2 assesseurs titulaires et 1 secrétaire (choisi parmi les électeurs de Lentigny).

Rappel des consignes pour les cinq membres du bureau de vote :

- être présent à l'ouverture du scrutin : 8 h 00 (répartition des clés)
- être présent à la fermeture du scrutin : 18 h 00
- être présent durant le dépouillement: le bureau surveille les opérations de dépouillement et prend les décisions qui s'imposent
- à la fin du dépouillement, signer toutes les pièces devant être transmises à l'issue du scrutin.

Une fiche circule où chacun peut s'inscrire pour les permanences de tenue du bureau de vote ainsi que pour le dépouillement.

Questions diverses

- Projet sur biodiversité : baptême des ruchers le lundi 6 mai à partir de 16 h 30 et soirée conférence le vendredi 10 mai à 19 h avec Mr Gérard BOINON, avec film documentaire « Secret des Champs ».
- L'inauguration du centre bourg se fera le 8 juin à 9 h en présence de Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur Denis PONCET remercie tout particulièrement Messieurs Yves VERNIN, Jean-Paul CHARRONDIERE, Jean-Philippe CHARRIER, René MASSE, Lucien CORNET et Alain BEAUVOIR pour l'embellissement du bourg.
- Retour sur l'AG des donneurs de sang Lentigny Ouches St Jean Villerest : 429 donneurs dont 105 sur Lentigny.

AGENDA :

- Forum des opérateurs fibre : jeudi 11 avril à 19 h, salle des fêtes chemin du Lavoir à Pouilly les Nonains.
- Copil ateliers seniors « prévention des chutes » : lundi 15 avril à 14 h à Roannais Agglomération.
- Présentation de la plaquette du CR4C : mercredi 24 avril à 19 h, espace Congrès à Roanne.

- Assemblée Générale de la Mission Locale : lundi 29 avril à 17 h 30, salle du Diapason à Roanne.
- Table ronde lancement Rezapouce : vendredi 3 mai à 14 h, 16 bd Valmy à Roanne.
- Assemblée Générale du GAL : samedi 4 mai à 9 h 30 à la salle des fêtes.
- Journée citoyenne : samedi 18 mai.
- Assemblée Générale de l'AMRF 42 : jeudi 23 mai à 18 h à Montbrison.
- Elections européennes : dimanche 26 mai.
- Conseil Municipal : mardi 14 mai à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Bernard SAINRAT déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 20 h 37.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la Sous-Préfecture ;*
- *Date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*